



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

134^{ème} Assemblée de l'UIP

Lusaka (Zambie), 19 - 23 mars 2016



23^{ème} RÉUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Lusaka, 19 et 22 mars 2016

Réunion des femmes parlementaires
Ordre du jour

FEM/23/A.1
15 janvier 2016

I. EMPLOI DU TEMPS ET MODALITÉS DES DÉBATS

La 23^{ème} Réunion des femmes parlementaires se tiendra au Mulungushi International Conference Centre (MICC) à Lusaka (Zambie). La Réunion comprendra deux sessions : le samedi 19 mars 2016 de 9 h.30 à 18 heures, et le mardi 22 mars, de midi à 13 heures et de 15 h.30 à 16 heures.

La Réunion se veut une occasion de dialogue actif et spontané. De ce fait, des interventions brèves, n'excédant pas trois minutes, sont souhaitées. Il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance. En plénière, les participants pourront signaler leur souhait de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription déposé sur leur bureau.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

*Première session
Samedi 19 mars 2016
Mosi-o-Tunya, New Wing, MICC*

1. **Election de la Présidente de la Réunion (FEM/23/1-Inf.1)**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Activités relatives à l'égalité des sexes lors des Assemblées de l'UIP**
 - a) Travaux du Comité de coordination des femmes parlementaires à ses précédentes sessions et élections en vue de pourvoir les postes vacants du Comité
Les participants seront informés des délibérations du Comité de coordination à sa session du 21 octobre 2015 à Genève, ainsi qu'à sa session du 19 mars, à Lusaka.
 - b) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes
Les participants seront informés des travaux du Groupe du partenariat entre hommes et femmes.
 - c) Information sur les récentes activités de l'UIP en matière d'égalité des sexes
4. **Amendements au Règlement de la Réunion des femmes parlementaires et du Comité de coordination des femmes parlementaires**
Les participants seront invités à prendre une décision sur les propositions d'amendements en vue de leur soumission au Conseil directeur pour approbation.

Les débats sous ce point s'achèveront à 11 heures.

#IPU134

5. Contribution aux travaux de la 134^{ème} Assemblée dans l'optique de la représentation du point de vue des femmes

Les participants seront invités à débattre du point suivant à l'ordre du jour de la 134^{ème} Assemblée :

- Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels (*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*)

Les participants se diviseront en deux groupes qui débattront chacun d'un des sous-thèmes suivants :

Sous-thème 1: La protection des droits individuels des femmes et des filles dans le contexte du terrorisme et de l'extrémisme violent : le droit de vivre à l'abri de la violence et de la discrimination

Sous-thème 2: La coopération mondiale pour endiguer le terrorisme et l'extrémisme violent : l'émancipation des femmes et des filles comme moyen d'action

Sur recommandation du Comité de coordination, la Réunion élira une modératrice et une rapporteuse pour chaque groupe, laquelle conviendra des principales idées à soumettre à la session en plénière de la Réunion des femmes parlementaires, qui aura lieu l'après-midi.

Chaque groupe pourra débattre de 11 heures à 12 h.30.

6. Réunion-débat sur la participation des femmes à la vie politique et l'émancipation politique des jeunes femmes

Les principaux résultats et conclusions de cette discussion alimenteront le débat général de la 134^{ème} Assemblée sur le thème *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*

7. Rapport des rapporteuses des groupes de discussion

Chacune des rapporteuses des groupes de discussion présentera son rapport. Il leur sera ensuite demandé de rédiger, en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion, des amendements qui seront présentés durant le débat général de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale le dimanche 20 mars 2016.

8. Lieu et date de la 24^{ème} Réunion des femmes parlementaires et d'autres futures réunions traitant de l'égalité des sexes

*Deuxième session
Mardi 22 mars 2016
Salle 1, Old Wing, MICC*

9. Elections au Comité de coordination (midi à 13 heures)

La 23^{ème} Réunion des femmes parlementaires sera appelée à renouveler la moitié des membres de son Comité de coordination, pour remplacer les représentantes titulaires et suppléantes dont le mandat arrive à expiration en mars 2016, ainsi que les parlementaires ayant perdu leur siège parlementaire.

Suite à ces élections, la séance sera interrompue jusqu'à 15 h.30 afin de permettre au Comité de coordination nouvellement constitué de se réunir à *huis clos* et de désigner des candidates pour son Bureau (Présidente, Première Vice-Présidente et Deuxième Vice-Présidente).

10. Election du Bureau du Comité de coordination des femmes parlementaires (15 h.30 à 16 heures)

La 23^{ème} Réunion des femmes parlementaires reprendra la séance afin d'approuver les candidatures pour les postes de Présidente, Première Vice-Présidente et Deuxième Vice-Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires.

Elections au Comité de coordination prévues lors de la 23^{ème} Réunion des femmes parlementaires

La 23^{ème} Réunion des femmes parlementaires sera appelée à renouveler la moitié des membres de son Comité de coordination, pour remplacer les représentantes régionales titulaires et suppléantes dont le mandat vient à expiration en mars 2016.

La Réunion sera aussi appelée à remplacer les parlementaires ayant perdu leur siège (on trouvera la liste des membres actuels du Comité de coordination à l'annexe II).

Elections des représentantes régionales et de leurs suppléantes : règles et procédure¹

L'article 31.1c) du Règlement de la Réunion des femmes parlementaires prévoit l'élection d'une représentante pour chacun des groupes géopolitiques de l'UIP, pour un mandat de quatre ans, ainsi que d'une suppléante de chaque représentante régionale lors de la même élection. Les femmes parlementaires qui achèvent leur mandat de membres du Comité de coordination ne sont pas rééligibles avant deux ans.

Les groupes géopolitiques de l'UIP sont les suivants :

- Groupe africain
- Groupe arabe
- Groupe Asie-Pacifique
- Groupe Eurasie
- Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Groupe des Douze Plus

Seules les candidatures soumises par écrit par les groupes géopolitiques seront acceptées. Les parlements Membres de l'UIP qui souhaiteraient soumettre des candidatures à titre individuel doivent les soumettre exclusivement à leur groupe géopolitique. Chaque candidature doit être accompagnée d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes au maximum) de la candidate en anglais et/ou en français seulement, pour distribution aux participants. Les Groupes géopolitiques devront présenter les candidatures par écrit avant le lundi 21 mars, midi.

Programme

Conformément aux dispositions du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires, les élections auront lieu au cours de deux séances spéciales, qui se dérouleront le mardi 22 mars :

- Lors de la première séance, les représentantes régionales titulaires et suppléantes seront élues. Immédiatement après cette élection, le Comité de coordination nouvellement constitué se réunira à huis clos pour désigner les candidates aux postes de Présidente et de Première et Deuxième Vice-Présidentes du Comité.
- La deuxième séance sera consacrée à l'approbation de ces candidatures au Bureau du Comité de coordination.

Election de la Présidente et des Première et Deuxième Vice-présidentes du Comité de coordination : règlement et procédure

L'article 32 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires dispose qu'« *après chaque renouvellement des représentantes régionales, tous les deux ans, la Réunion des Femmes parlementaires élit, sur proposition du Comité de coordination, la Présidente, la Première Vice-présidente et la Deuxième Vice-présidente du Comité parmi des parlementaires de régions différentes* ».

¹ La Réunion des femmes parlementaires termine actuellement son travail de modification de certains articles de son Règlement, dont ceux concernant les membres de son Comité de coordination. Ce nouveau Règlement prévoit une seule catégorie de membres, sans suppléant; il entrera en vigueur dès son approbation par le Conseil directeur. Aussi, les femmes élues en tant que membres suppléantes le 22 mars 2016 deviendront automatiquement des membres à part entière.

**COMPOSITION ET BUREAU DU COMITE DE COORDINATION
DES FEMMES PARLEMENTAIRES
(janvier 2016)**

BUREAU (2014-2016)

Présidente	Mme M. Mensah-Williams (Namibie)
Première Vice-Présidente	Mme U. Karlsson (Suède)
Deuxième Vice-Présidente	Poste vacant

REPRESENTANTES REGIONALES

Expiration du mandat

Groupe africain :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme B. Amongi (Ouganda)	Mme M. Semetta (Mauritanie)	mars 2016
Mme M. Mensah-Williams (Namibie)	Mme J. Nze Mouenidiambou (Gabon)	mars 2018

Groupe arabe :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme A. Al-Garageer (Jordanie)	Mme A. Talabani (Iraq)	mars 2016
Poste vacant	Mme S. Kousantini (Tunisie)	mars 2018

Groupe Asie-Pacifique

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme E. Abdulla (Maldives)	Mme E. Ershad (Afghanistan)	mars 2016
Mme W. A. Khan (Bangladesh)	Mme A. Khalid Parvez (Pakistan)	mars 2018

Groupe Eurasie :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme H. Bisharyan (Arménie)	Mme O. Timofeeva (Féd. de Russie)	mars 2016
Mme V. Petrenko (Féd. de Russie)	Mme E. Shamal (Bélarus)	mars 2018

Groupe latino-américain et des Caraïbes :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme M. Padierna Luna (Mexique)	Mme M. Higonet (Argentine)	mars 2016
Mme A. Ocles Padilla (Equateur)	Mme L. Arias Medrano (Rép. dominicaine)	mars 2018

Groupe des Douze Plus :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme U. Karlsson (Suède)	Mme S. Atallahjan (Canada)	mars 2016
Mme M. André (France)	Mme P. Ernstberger (Allemagne)	mars 2018

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

(de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)

Mme C. Cerqueira (Angola)	octobre 2019
Mme A. Habibou (Niger)	octobre 2019
Mme G. Eldegard (Norvège)	octobre 2019

**PRESIDENTE DE LA REUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES
(de droit, pendant deux ans)**

Mme Nguyen Thi Kim Ngan (Viet Nam)	mars 2017
------------------------------------	-----------